



SÉCURITÉ

Zone bleue

La zone bleue permet de trouver plus facilement une place de stationnement pour les commerces de quartier, de l'école des enfants, etc...

Publié le 05 septembre 2019

Ce système permet d'encourager la rotation des stationnements. Elle est mise en place rue de la Cité (face à la boucherie Notre-Dame) et allée des Prés. Les zones bleues fonctionnent de 8h à 18h30, tous les jours sauf les dimanches et jours fériés. En dehors de ces horaires le stationnement redevient libre.

Un disque de stationnement est alors obligatoire sauf pour les personnes handicapées qui disposent d'une carte de stationnement spéciale. Sur celui-ci, placé bien visible sur la face intérieure du pare-brise, j'indique à l'aide de la flèche l'heure à laquelle je suis arrivée. La durée de stationnement autorisée est de 1h30.

Le code de la route précise que vous devez libérer votre emplacement de parking à la fin de la période permise de stationnement.

Attention, le défaut de disque de stationnement ou sa non-conformité à l'arrêté du 6 décembre 2007 est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la première classe.

Où trouver un disque de stationnement ?

Vous pouvez acheter un disque de stationnement Européen dans des boutiques spécialisées dans les équipements automobiles voire même dans les rayons auto de votre hypermarché.

Ce type de disque obligatoire pour stationner dans les zones bleues coûte généralement un peu moins de deux euros.

VOUS POURRIEZ ÊTRE INTÉRESSÉ PAR

Lescar.fr

SÉCURITÉ

Opération tranquillité
vacances : partez
l'esprit léger

Lescar.fr

SÉCURITÉ, TRAVAUX

Important : vol de
grilles d'égoût sur la
commune

Lescar.fr

SÉCURITÉ

Drone : quelles sont
les règles à respecter
?



**Hôtel
de
ville**

Allée du
Bois
d'Ariste
64230
Lescar
05 59 81
57 00

HORAIRES

:
Lundi au
Vendredi
de 8h30 à
12h et de
13h30 à
17h